RÈGLEMENT DU JEU « Gagnez votre place au cœur du Paris-Nice avec Vacansoleil et Culture Vélo »

1 - A l'occasion de la course cycliste du Paris-Nice, à laquelle prend part l'équipe Vacansoleil Pro Cycling Team, la société VACANSOLEIL, EURL Tournesol au capital de 90 000 euros, dont le siège social est situé PIST OASIS – OASIS 2 – 131 impasse des Palmiers – 30319 ALES cedex, licence d'agence de voyage : LI 030 05 0001, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 437 677 578, ainsi que la société DOSSARD 51, SASU au capital de 51.000€, dont le siège social est situé PAE PONT PEYRIN – 32600 L'ISLE JOURDAIN, RCS Auch – code APE : 7022Z organisent du 21 février 2011 au 03 mars 2011, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, avec tirage au sort, intitulé : « Gagnez votre place au cœur du Paris-Nice avec Vacansoleil et Culture Vélo ».

2 - Cette opération se déroule exclusivement sur le site www.culturevelo.com.Le règlement du jeu est disponible sur le dit site.

3 - La participation au jeu concours « Gagnez votre place au cœur du Paris-Nice avec Vacansoleil et Culture Vélo » est gratuite et sans obligation d'achat, ouverte exclusivement aux majeurs de plus de 18 ans, à l'exclusion de la famille des membres du personnel de Vacansoleil et du réseau des magasins Culture Vélo.

4 - L'opération est la suivante
Inviter les internautes du site www.culturevelo.com à participer au jeu concours « Gagnez votre place au cœur du Paris-Nice avec Vacansoleil et Culture Vélo » du 21 février 2011 au 03 mars 2011, minuit (date limite pour remplir le bulletin de participation sur le site www.culturevelo.com).

Le bulletin de participation est disponible sur le site www.culturevelo.com. Les participants devront obligatoirement inscrire leur nom, prénom, adresse complète, et email afin de valider leur participation.
Il ne sera autorisé qu'un bulletin de participation par foyer (même nom et même adresse) pour l'ensemble du jeu.
Il sera attribué 19 lots.
9 tirages au sort seront effectués à partir du 28 février 2011, dans la Centrale Culture Vélo.

5 - Dotations
- 4 x 2 places dans une voiture suiveuse du Team Vacansoleil – DCM Pro lors des étapes 1, 2, 4 et 5 du Paris-Nice 2011 avec une prise en charge total des gagnants
- 11 pass VIP pour les arrivées des étapes 1, 4, 5, 7 et 8 du Paris-Nice 2011.

6 - Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement devra, préalablement à toute action, être soumise par écrit au service communication de la société Culture Vélo.

7 - Les modalités de cette opération peuvent être communiquées à toute personne qui en fera la demande écrite à «Gagnez votre place au cœur du Paris-Nice avec Vacansoleil et Culture Vélo – Service communication – PAE Pont Peyrin – 32600 L'Isle Jourdain».

8 - Les frais d'affranchissement des demandes de règlements, seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande. Un seul règlement sera envoyé par foyer (même nom, même adresse).

9 - Les gagnants tirés au sort seront avertis personnellement par mail ou par téléphone dès lors que les coordonnées qu'ils auront transmises seront correctes et complètes.

10 - Les lots attribués ne sont ni cessibles ni transmissibles, sous quelque forme que ce soit, ni échangeable par un autre lot, ni compensable ou remboursable en valeur monétaire.

11 - Selon les termes de la loi 78 - 17 du 6 janvier 1978, et notamment de ses articles 26 et 27, les sociétés VACANSOLEIL et DOSSARD 51 se réservent la possibilité d'exploiter le fichier informatique qui pourra être constitué à partir des données recueillies sur les bulletins de participation à ces opérations. VACANSOLEIL et DOSSARD 51 se réservent la possibilité de céder à titre onéreux ou gratuit les données, figurant dans le fichier ainsi constitué, à une société appartenant au groupe VACANSOLEIL et CULTUREVELO ou à toute autre société extérieure. Toute personne a un droit d'accès et de rectification des données. Sur simple information à la société CULTURE VELO, toute personne peut interdire l'exploitation ou la diffusion à des fins commerciales des données la concernant.

12 - La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

13 - Les gagnants, du fait de leurs participations, autorisent la publication de leurs noms, éventuellement de leurs photographies, dans toutes les opérations publicitaires ou promotionnelles liées au jeu auquel ils auront participé et ceci par voie de presse, d'internet ou de radio.

14 - Les sociétés VACANSOLEIL et DOSSARD 51 se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette opération si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne peuvent être engagées de ce fait.

© Centrale Culture Vélo – février 2011